

REGLEMENT DU

CONCOURS COMMUN CPI CHIMIE GAY-LUSSAC

Applicable pour l'année universitaire 2024-2025

Les Cycles Préparatoires Intégrés de la Fédération Gay-Lussac (FGL) sont des formations publiques en deux ans permettant à des bacheliers motivés par la chimie, le génie chimique et les métiers d'ingénieur d'intégrer l'une des 20 Ecoles de Chimie et de Génie des Procédés de la [Fédération Gay-Lussac](#), toutes accréditées par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Selon son classement établi sur la base du contrôle continu sur 2 ans et de l'ordre préférentiel de ses vœux d'école, l'étudiant accèdera à une école de la FGL, sans concours, dans la limite des places proposées par chacune d'elles.

5 CPI : [Clermont-Ferrand](#), [Lille](#), [Pau](#), [Rennes](#), [Strasbourg](#)

Le CPI Clermont-Ferrand propose un aménagement de la formation en 3 ans [pour les sportifs de haut et bon niveau](#)



Qui peut candidater ?

Peuvent candidater au concours CPI Chimie Gay-Lussac :

- Les élèves inscrits en terminale générale dans un lycée français en 2024-2025
- Les titulaires du baccalauréat 2024 – sauf les candidats en CPGE-PCSI Filière PC pour qui une passerelle en seconde année est proposée sous réserve de réussite ([Procédure](#)). Les étudiants déjà en 1^{ère} année d'un CPI d'une école de la FGL ne peuvent candidater.
- Les candidats internationaux inscrits dans un lycée non français, en dernière année de scolarité ou titulaires de l'équivalent du baccalauréat (obtenu en 2024)

Comment candidater ?

Les candidatures sont exclusivement effectuées sur la plateforme commune d'admission PARCOURSUP mise en place par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et selon le calendrier défini par celle-ci. Sont considérés comme inscrits pour la présente procédure les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet et le paiement des frais de candidature réalisé. L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement.

Le Concours CPI Chimie Gay-Lussac comptera pour un seul vœu, quel que soit le nombre de CPIs choisis au sein de ce concours.

Frais de dossier

Les frais de dossier correspondent aux frais de gestion des candidatures et d'organisation du concours. Ils sont à régler en ligne sur PARCOURSUP *via* un site de paiement en ligne sécurisé (Paybox), au moment de la confirmation du vœu. Attention, le paiement ne vaut pas pour confirmation, ce sont 2 étapes distinctes.

Les frais de dossier s'élèvent à 95 €. Pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français pour l'année scolaire 2024-2025, le montant de ces frais est de 50 €.

Ces frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables, quelle que soit la décision de la Commission d'Examen des Vœux.

Modalités de recrutement

L'admissibilité en Cycle Préparatoire Intégré de la Fédération Gay-Lussac s'effectue par une procédure en deux étapes :

1. L'étude du dossier dématérialisé sur la base :

- Des résultats obtenus en classes de première et terminale dans les enseignements de spécialité scientifiques, la première langue vivante, la philosophie en terminale, et en culture générale (EDS abandonné en fin de première, enseignement scientifique de tronc commun, LVB, histoire-géographie) avec une pondération supérieure pour les sciences.
- Des épreuves anticipées du Baccalauréat de français (écrit et oral).

Une barre d'admissibilité sur la base des résultats scolaires est fixée lors de la Commission d'Examen des Vœux, constituée des responsables des admissions des 5 centres CPI. Les candidats déclarés non-admissibles pour la deuxième étape ne sont pas classés sur PARCOURSUP.

2. Un entretien de motivation pour les candidats déclarés admissibles, ainsi qu'une étude approfondie du dossier. Cet entretien est un temps d'échange entre le candidat et deux personnes de l'équipe pédagogique pour connaître ses attentes et ses motivations pour la chimie et le métier d'ingénieur, et discuter des aspects tels que l'adaptation, l'organisation, le travail attendu et le projet d'avenir professionnel.

Les candidats n'ayant pas démontré une réelle motivation pour devenir ingénieur en chimie et génie chimique, ou absents lors de l'entretien, ne sont pas classés.

Un seul classement établi sur la base du dossier et de l'entretien est remonté sur PARCOURSUP.

Résultats

La liste des candidats classés est remontée sur la plateforme PARCOURSUP pour affichage des résultats le 2 juin 2025. Chaque candidat, conformément à la charte PARCOURSUP, sera déclaré « admis », « en liste d'attente » ou « non admis ».

Suite à ce classement, les candidats pourront être appelés en fonction de leur classement, dans la limite des places proposées par chacun des centres CPI et sous réserve d'obtention du baccalauréat.

Le centre CPI prendra ensuite contact avec l'étudiant pour compléter le dossier d'inscription dans le cadre de la procédure PARCOURSUP et ce uniquement lorsque le choix de l'étudiant sera définitif.